

Descriptif de module

Domaine : Economie & Services

Filière : Economie d'entreprise

1. Intitulé de module Finance III 2024-2025

Code : 5023 – I-C

Type de formation :

☒ Bachelor ☐ Master ☐ MAS ☐ DAS ☐ CAS ☐ Autres :

Niveau :

- ☐ Module de base
☒ Module d'approfondissement
☐ Module avancé
☐ Module spécialisé
☐ Autres :

Caractéristique :

☒ Module obligatoire dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 25, du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO

Type :

- ☒ Module principal
☐ Module lié au module principal
☐ Module facultatif ou complémentaire
☐ Autres :

Organisation temporelle :

- ☒ Module sur 1 semestre
☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne
☐ Semestre de printemps
☐ Autres :

2. Organisation

Crédits ECTS : 6

Langue principale d'enseignement :

- ☒ Français ☐ Italien
☐ Allemand ☐ Anglais
☐ Autres :

3. Prérequis

- ☐ Avoir validé le module
☐ Avoir suivi le module
☒ Pas de prérequis
☐ Autres :

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Au terme du module, les étudiants doivent :

Unité d'enseignement : 50231 - Comptabilité de Gestion

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit être à même de :

- ✓ Mettre en place une comptabilité de gestion pour une PME.
- ✓ Etablir les indicateurs pertinents amenant aux prises de décisions.
- ✓ Utiliser la comptabilité de gestion en tant que véritable tableau de bord de gestion.
- ✓ Construire et utiliser des outils de gestion prévisionnelle.

Unité d'enseignement : 50232 - Fiscalité II

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant-e doit :

- ✓ Donner un aperçu du système fiscal suisse.
- ✓ Comprendre les principes fondamentaux et la systématique du droit fiscal.
- ✓ Comprendre et utiliser un vocabulaire spécifique.

- ✓ Être à même d'utiliser et d'appliquer la législation fiscale.
- ✓ Connaître les règles en matière d'imposition directe et indirecte des personnes morales.
- ✓ Identifier les risques fiscaux et mettre le contribuable en conformité avec la loi fiscale.

5. Contenu et formes d'enseignement

Unité d'enseignement 50231 : Comptabilité de Gestion

- Chapitre 1 : Introduction, rôle des comptabilités
- Chapitre 2 : Méthode de calcul des coûts complets
- Chapitre 3 : Décompte d'exploitation (avec réalisation d'un cas pratique)
- Chapitre 4 : Réflexion sur le calcul des coûts : coût complet versus coût variable
- Chapitre 5 : Méthodes des coûts standards
- Chapitre 6 : Budget
- Chapitre 7 : Introduction au système de Contrôle Interne, aux indicateurs et aux tableaux de bord.

Unité d'enseignement 50232 : Fiscalité II - *Fiscalité des personnes morales*

1. Introduction – L'assujettissement fiscal des personnes morales et le cas des entreprises digitales
2. La détermination du bénéfice et du capital imposable de la personne morale
3. La détermination des taux applicables sur le bénéfice et le capital imposable de la personne morale et des associations, fondations et autres personnes morales
4. L'interdiction de la double imposition intercantonale
5. L'assujettissement des sociétés de participation
6. Le droit de timbre d'émission
7. L'impôt anticipé sur un dividende payé en Suisse
8. Les dispositions adoptées par la Suisse à titre d'incitation fiscale

6. Utilisation de l'IA

- Dans le cadre de l'enseignement, l'IA peut être utilisée pour faire réfléchir les étudiantes et étudiants aux limites de l'IA.
- Dans le cadre de l'évaluation, l'IA ne sera pas utilisée ni autorisée.

7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Examen écrit pour chaque unité de cours à la fin des semestres concernés.

Semaine 1 à 14 : contrôle-s continu-s optionnel-s selon décision de la coordination du module (les pondérations sont communiquées par les enseignant- e-s avant les évaluations).

Le résultat du module correspond à la moyenne pondérée des notes des unités de cours en fonction du nombre d'heure(s) d'enseignement hebdomadaire(s) prévue(s) dans le plan d'études.

Cette pondération s'applique également aux étudiant-e-s répétant ce module durant la présente année académique.

8. Modalités de remédiation

- ☒ Remédiation obligatoire si le résultat du module est compris entre 3,5 et 3,9 / 6.
- ☐ Pas de remédiation
- ☐ Autres modalités :

Autres modalités de remédiation

En cas de remédiation, seule la note de l'examen de remédiation sera prise en compte.

Un module répété ne peut pas être remédié.

9. Bibliographie

Comptabilité de Gestion :

- BERLAND, N. & DE RONGÉ, Y. (2023). Contrôle de gestion : Perspectives stratégiques et managériales. 5ème Edition. Edition Pearson.
- CHARDONNENS, J-P. (2024) *Comptabilité de gestion*. 6ème édition, Editions Adoc SA.
- COSO, IFACI & PWC. (2015). COSO : Manuel d'audit interne – Améliorer l'efficacité de la gouvernance, du contrôle interne et du management des risques. Éditions Eyrolles.
- GODARD, C.-É. & GODARD S. (2023) Le petit Contrôle de Gestion. Editions Dunod.
- HORNGREN, C. BHIMANI, A., DATAR, S. & FOSTER, G. (2009) Comptabilité de gestion. 4e édition Pearson Education.
- JORDAN, C. & WUTRICH, C. (2012) Vivre l'entreprise – Module 10. Collectif sous la direction de Pierre Lombardo. Co-édition Creme-LEP.
- LECLERE, D. (2012) L'essentiel de la gestion budgétaire. 2ème Edition. Editions Eyrolles.
- MEYER, B., FEHR M. & PASSARDI, M. (2009) Introduction au Management Accounting – Une approche orientée sur la pratique. Editions Schulthess.
- WINIGER, A. & PROCHINIG U. (2021) Comptabilité analytique d'exploitation – Calcul des coûts et prix de revient. Edition Loisirs et pédagogie.

Fiscalité II :

Ouvrages de référence :

Doctrine :

- Droit fiscal suisse, Xavier Oberson, 2021, 5ème édition, Helbing Lichtenhahn, Bâle;
- Introduction au droit fiscal suisse, Thierry Obrist, 3ème édition, Helbing Lichtenhahn, 2023, Bâle ;
- Impôt fédéral direct, Commentaire de la loi sur l'impôt fédéral direct, Yves Noël, Florence Aubry Girardin, éditeurs, 2017, Helbing Lichtenhahn;
- Droit fiscal suisse et international, Recueil de cas pratiques, Énoncés et solutions, Jean-Frédéric Maraia, Alara E. Yazicioglu, 2022, 3ème édition, Helbing Lichtenhahn.
- Les taxes et les impôts en Suisse de A à Z, L'essentiel de la fiscalité suisse par mots-clés, Philippe Ehrenström, 2016, Weka, Zürich
- Introduction à la fiscalité de l'entreprise, Jean-Marc Rivier, 1990, Lausanne
- Recueil de cas pratiques en droit des affaires : droit commercial et droit fiscal / Thierry Obrist ; avec la collaboration de Agathe Testori, Stämpfli, Berne, 2014.
- Xavier Oberson, Taxer les robots : Aider l'économie à s'adapter à l'usage de l'intelligence artificielle, 1ère édition, 2020, éd. Larcier
- Daniel Kraus / Thierry Obrist / Olivier Hari, Blockchains, smart contracts, decentralized autonomous organizations and the law, éd. Elgar, 2019.

Compilation de lois et circulaires de l'administration fédérale :

- Daniel Gygax (éd.), Circulaires et instructions fédérales en matière fiscale
- Pascal Hinny, Jean-Blaise Eckert, Droit fiscal, Recueil de textes avec renvois, index et remarques, Schulthess, EDITIONS ROMANDES

Pour chaque cours (comptabilité de gestion et fiscalité), une bibliographie spécifique sera disponible sur Cyberlearn.

Site internet :

www.admin.ch (site de la Confédération suisse)

www.estv.admin.ch (site de l'Administration fédérale des contributions)

www.ge.ch (site du Canton de Genève)

10. Calculatrices

- Casio FX-82 Solar
- Casio FX-82 Solar II
- Texas Instruments TI-30 eco RS

Seules ces calculatrices sont acceptées à l'examen.

Attention, lors de l'examen, il n'y aura pas de calculatrices de rechange à disposition des étudiants ne possédant pas l'une de ces calculatrices.